

**«Il (l'Ange) entra chez elle et lui dit :  
Salut, comblée de grâce, le Seigneur est  
avec toi ». (Lc 1, 28-33)**

Nous ne pouvons transmettre une Parole que nous ne vivons pas, l'annonce est le fruit fécond de garder la parole au plus profond de soi. Sans le désir de vivre à la suite de Jésus, il devient impossible d'inviter quelqu'un à Le suivre.

Notre envoie naît de l'expérience bien fondamentale de la rencontre avec le Ressuscité. Seulement à partir de cette expérience de Dieu nous serons témoins de la foi, nous communiquerons ce que nous avons vu et entendu, comme Marie Madeleine, pressées de proclamer que la Vie a vaincu la mort (C.G. XXIII)

Annoncer nous demande la propre conversion du cœur... il ne suffit pas de chercher uniquement son Royaume ... et mettre là notre trésor. 5Lc 12, 30-38).

Nous annonçons puisque notre confiance en Lui nous dit : « Ma grâce te suffit ». (2 Co 12, 9).

**« Recherche de Dieu et de son Royaume ; foi humble et confiante dans le Seigneur, se faire petite avec les petits... »** (Const. Art. 11)

Cette annonce n'est pas n'importe laquelle : À la suite de Jésus et à l'appel de l'Esprit, nous nous engageons à **« former de vrais disciples »** (Const. Art. 9).

**« L'entreprise est grande ; parce que ce n'est pas un temple que nous allons préparer au Seigneur, nous allons former des fils de Dieu »** (PO, Esprit de la Maison)

**« Comme les Anges que l'Ecriture nous montre en mission de salut, nous devons être promptes à accomplir la volonté de Dieu, toujours en attitude de service, disponibles pou l'annonce de Royaume »** (Const. Art. 10)

Les anges signalent le lieu de la présence de Dieu. Dans l'A.T ce lieu était symbolisé par l'arche d'Alliance. Chez Jean les anges indiquent le lieu où Jésus est Ressuscité, lieu converti en un nouveau Temple et en l'Arche de la nouvelle Alliance. Le seigneur, qui est au-dessus du temple et de l'espace, est présent en tout lieu (C.G. XXIII)

Renouveler l'option préférentielle pour les pauvres partant de la nouvelle réalité mondiale et des nouvelles pauvretés qui nous appellent à nous engager pour la défense de la vie ; promouvoir la justice, la paix, les droits de l'homme et l'intégrité de la Création (C.G. XXIII)

Dès nos origines nos sœurs montrent le témoignage qu'elles étaient capables de « se risquer » pour l'annonce de l'Evangile et le service donné aux frères, par exemple quand elles se sont offertes à soigner les malades du choléra, mettant dans le Seigneur toute leur confiance (HH. A.G. 1)

**« Le Seigneur ne va pas nous récompenser pour nos réussites, c'est-à-dire pour les conversions que nous avons obtenues, mais pour le travail que nous avons entrepris. Rien n'est plus désagréable à notre Divin Maître que l'impatience de ses ouvriers »** (PO, 1853)

**Aujourd'hui, l'engagement pour défendre les Droits de l'Homme est essentiellement lié à notre message** (C.G. XXIII)

